

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2009

---

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 1860)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1470

présenté par  
M. Jean-François Lamour

-----  
**ARTICLE 4 BIS**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« des communications commerciales par les services de communication audiovisuelle »

les mots :

« par les services de communication audiovisuelle des communications commerciales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.